[illegible] Duma

[illegible] trois mêmes bles. La commission [illegible] a décidé [illegible] l'invalidation des élus du [illegible] de Tombof.

[illegible] rapport relatif au pogrom du [illegible] a été adopté, jusqu'à ce que le [illegible] ait disparu.

La Douma a passé ensuite à la discussion des diverses interpellations.

Elle a décidé de consacrer chaque vendredi [illegible] des interpellations qui n'ont pas un caractère d'urgence, afin d'avoir plus de temps pour préparer du nouveaux projets de loi.

La Douma a adopté une proposition Mandelstam à deux voix quatorze qui recevrait dix roubles par jour, même pendant les vacances. Les membres ouvriers ce sont élevés contre [illegible] de payer des appointements de 2,100 roubles par an aux questeurs.

FABRICANTS DE BOMBES
en correctionnelle

Paris, 29 juin.

Devant la 12e chambre correctionnelle, cet [illegible] des deux ouvriers charpentiers [illegible] Hébert et Alfred Bouchard, qui furent [illegible] le 6 mai, en préparant un engin [illegible] dans le petit logement qui le premier occupait rue des Plantes.

C'est sous la prévention de détention et [illegible] d'engins explosifs qu'ils étaient poursuivis.

Hébert, comme au cours de l'instruction, a [illegible] qu'il ne fabriquait nullement une bombe, mais bien un simple engin d'expérimentation.

Le président. — Pour expérimentation ? Un engin qui se compose d'une boîte en fer blanc [illegible] de fer et noyés dans du plâtre pour en augmenter la résistance et qui renfermait du chlorate de potasse, du sucre en poudre et de l'acide sulfurique.

H. Sans doute, mais je devais faire éclater [illegible] dans le fossé des fortifications !

D. Alors, à quoi bon ? mettre avec, comme vous l'avez dit, des balles et du plâtre ?

H. Cela devait en permettre de contrôler la puissance de l'engin.

D. Comment admettre que vous ayez eu une simple expérience en vue ?

H. La simplicité de la formule d'un explosif que j'avais lue m'avait frappé. J'ai eu l'idée de [illegible] et ce qui s'était si bien réussi à quelques [illegible] pouvait produire quelque résultat. Je n'ai pas compris à ce moment le danger que comportait l'exécution de cette idée.

Quant à Bouchard, il soutient qu'il n'est rien [illegible] chez Hébert, sur son invitation, achetant qu'il n'éprouvait d'ailleurs aucun [illegible] à faire, [illegible] ignorant en quoi il devait consister.

Suivant un employé du Laboratoire municipal, cet engin, fort dangereux, avait explosé au bas de la fosse : comme cela a eu lieu, il [illegible] des dégâts considérables.

Un ancien patron des prévenus, M. Usert, qui a dû en séparer d'eux, déclare que Bouchard affichait des idées anarchistes et que Hébert était plutôt un penseur qu'un travailleur.

Ayant été mêlé d'une bombe, il ne serait pas surpris qu'il y ait une corrélation entre cette menace et la préparation de l'engin.

Des témoins à décharge représentent Hébert comme un humoriste. « Il poussait, » dit l'un d'eux, son amour de l'humanité à ce point qu'il voulait me demander de manger de la viande. Mais moi, je ne vois pas jusque-là. Je trouve qu'un bon biftek ça me fait du bien. »

— L'humanité, » dit dans son réquisitoire le substitut Mettler, n'est le rêve de tous ces [illegible] la bombe n'est le réalisé ! Et il requiert une condamnation sévère.

Me Lehaye et Leton présentent la défense des prévenus, qui sont condamnés à 5 ans de prison et 100 francs d'amende chacun.

Un fils qui tue son père

Chelay-le-Roi, 29 juin.

Au cours d'une discussion qu'il est mercredi soir, vers dix heures, avec son père, patron bluchisseur en l'île de Mars, près de Chelay-le-Roi, un jeune homme de dix-neuf ans, Paul Hantefeuille, a tiré sur lui un coup de fusil qui l'étendit raide mort ; après quoi il, alla chercher un serviteur et se suicida sur ses cadavres. M. Bambert, commissaire de police de Chelay-le-Roi, a ouvert une enquête pour savoir les véritables causes de cette tragédie de famille.

Entrevue du Tsar et du Kaiser

Berlin, 29 juin.

La *Lokalanzeiger* annonce que le Mar viendra escaler, dans les derniers jours de juillet, aux manœuvres navales allemandes près de l'île Rügen et qu'il les suivra à bord de l'*Etoile-Polaire* et sur le bateau-amiral de Guillaume II.

Il paraît que cette indiscrétion serait exacte : le tsar se rendrait à Darmstadt où se famille l'attendait précédé.

SÉNAT

du 29 Juin 1906

Avant la séance

Commission de l'armée

La commission sénatoriale de l'armée a adopté le rapport de M. Boudenoud, favorable au projet tendant à augmenter le nombre des sous-officiers rengagés.

La saisie-arrêt des salaires

La commission sénatoriale relative à la saisie-arrêt des salaires et pelite traitements, a chargé M. Savary de rédiger un rapport favorable au projet réduisant du 10e au 5e la partie saisissable des salaires au-dessous de 2000 fr.

Les biens des enfants assistés

La commission sénatoriale du service des enfants assistés a approuvé le rapport de M. Strauss favorable à l'adoption du projet modifiant les conditions d'administration des biens appartenant aux enfants assistés.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 14, sous la présidence de **M. Antonin Dubost** qui prononce l'éloge funèbre de M. Couteaux, sénateur de la Vienne. On adopte un crédit de 250.000 francs à titre de subventions aux bâtiments locaux des établissements français au Océanie et de la Nouvelle-Calédonie. On vote un projet de loi prorogeant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Marseille.

Le repos hebdomadaire

L'ordre du jour appelle le 2e délibération sur la proposition relative au repos hebdomadaire.

L'art. 1er est mis en délibération.

M. Dominique Delahaye développe un amendement tendant à introduire dans le texte de cet article une addition qui y ferait entrer les bureaux, puis les études du notaires. M. Delahaye démontre que les doléances des clercs de notaires datent de 1850.

M. Prevet, rapporteur, répond que les clercs ne veulent pas dans le cadre de la loi. Il repousse l'amendement de M. Delahaye, qui n'est pas adopté.

L'article 1er du projet est adopté. On passe à l'article 2, sur lequel trois amendements ont été déposés.

M. Philippe Berger critique l'art. 2. La commission a eu raison de fixer au dimanche le repos hebdomadaire, mais elle entreint beaucoup trop de dérogations à cette règle, elle a multiplié les possibilités d'exception à tel point qu'on est menacé de voir le loi devenir une manifestation platonique. Ou risque de s'obstiner qu'à un fantôme de repos hebdomadaire.

M. Prevet, rapporteur, réplique que la loi a pour but d'assurer aux ouvriers le repos hebdomadaire, mais n'a nullement pour objet d'imposer aux citoyens l'obligation de ne pas travailler le dimanche.

L'amendement de M. Berger n'est pas adopté.

M. Ponthier de Chamaillard se plaint également du trop grand nombre de dérogations.

M. Prevet lui répond qu'il ne faut pas violenter les mœurs nationales, n'est pourquoi de nombreuses dérogations sont nécessaires. Ce n'est que par à peu qu'on arrivera à rapprocher les habitudes françaises de celles de l'Angleterre. Au reste, les dérogations au décret nécessaires qu'à bon escient.

On adopte la première partie du paragraphe 2.

M. Delahaye objecte que les établissements dont il [illegible] ne peut être [illegible] qu'à [illegible] les [illegible] que le dimanche à tout le personnel de l'établissement.

M. Delahaye protesta contre la faculté donnée par la commission de faire le repos du dimanche soit au lundi midi, et il en demande la suppression. Il dépose un amendement qui est repoussé.

Le fin et l'ensemble de l'article 2 sont adoptés.

On adopte ensuite l'article 3.

Après une déclaration du Ministre du Commerce que dans tous les cas où ce sera utile les dérogations seront admises avec la plus grande bienveillance, la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Nouvelles Parlementaires

Les grandes commissions

Le Chambre a continué la nomination de ses grandes commissions. Elle a nommé les commissions des affaires extérieures et des protectorats, de l'enseignement et des beaux-arts, de l'administration générale et de la décentralisation du commerce et de l'industrie, de la législation fiscale, de l'hygiène publique, des postes et télégraphes, des économies, des marines.

Ont été nommés :

Commission des affaires extérieures. — MM. Deloncle, Brun, d'Iriart d'Etchepare, Delonde, Messimy, Hubert, Gavini, Casavielh, Carpot, Dechenel, de Pressensé, Clémentel, Trouin, Grousset, Simyan, Marcajouls, Vigouroux, Le Hérissé, Albin Rozet, Revellinal, Paul Constans.

Commission de l'enseignement et des beaux-arts. — MM. Couyba, Chautard, Théodore Reinach, Gouzy Leroy, Saumuda, Massé, Buisson, Bénac, Bouvière, Coudère, Simyen, Vassilin, Joyeux-Laffine, Dellmier, Rabier, Viviani, Nouteau, Petitjean, Baudon, Lotas.

Commission d'administration générale et de décentralisation — MM. Rigal, Bouffandeau, Cheigne, Serrain, Sauvée, Leroy, Morlot, Berry, Chéneveau, Pierrangelli, Jules Legrand, Lafabors, Coudere, Mateau, Fédral, Chambige, Closrez, Bonneveyr, Depasse, Delamade, Vellée.

Commission du commerce de l'industrie. — MM. Rozet, Fleurant, Lafort, Chendieux, Chaumet, Féron, Rougier, Cornet, Basin, Astier, Guinlain, Fort, Mission, Chanot, Antide Boyer, Dubois, Charles Dumont, Fellier.

Commission de la législation fiscale. — MM. Pelsen, Jules Cornet, Dessaye, Cascaldi, Benoist, Badoel, Laurain, Renault, Chenevas, Jenrès, Victor Morel, Colin, Cochery, Damont, Fournier, de Lobeiet, Pichedre, Varenne, Legrise, Tourgnol, Pichery.

Commission de l'hygiène publique. — MM. Lavraud, Cassenave, Vecherin, Villejean, Féron, Schmidt, Ferrero, Chapuis, Delaunay, Breton, Dudouyt, Cosnier, Clément, Badoel, Demellier, Lacheed, Vellient, Chembige, Vivet, Chiol, Durand.

Commission des postes et télégraphes. — MM. de Folleville, Chentard, Favre, Babaud-Lacroze, Chabert, Santelli, Bennard, Emile Bertrand, Ferjon, Chenevas, Chesnouet, Pastre, Coglondre, Mathieu, Godard, Munin-Bourlu, Sembat, Nouteau, Devinx, Conche.

Commission des économies. — MM. Emmanuel Brousse, Cachet, Sireyjol, Plissonier, Cauvin, Chaud, Berry, Delpierre, Pradet-Balade, Vazeille, Girot, Paul Bernard, Dubuisson, Goujet, Messner, Godet, Loup Ferrette, de Boissieu, Lagesse, du Monstier.

Commission des mines. — MM. Albemon, Thivrier, Torchut, Andrieu, Vidon, Dron, Dehove, Leroy, Bassard, Selle, Grillon, Corundet, Bodin, Gheseqière, Dumetier, Besly, Varenne, Cherpentier, Durra, Zevaès, Piou.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste parlementaire, réuni sous le présidence du citoyen Ferre, a désigné une commission permanente, composée des citoyens Coliard, Ferre, Zévaès, Lediu, Jourde, chargée de la propagande et de l'organisation du parti.

L'arbitrage international

Le groupe parlementaire d'arbitrage a tenu aujourd'hui au deuxième étage, en Palais-Bourbon, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant.

Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec la Douma, le groupe a décidé au président du Parlement russe le télégramme suivant :

« La groupe parlementaire français de l'arbitrage international applaudit à la constitution par l'unanimité de la Douma, d'un groupe parlementaire d'arbitrage français, et le félicite de cette force nouvelle apportée par la nation russe au service du droit.

« Nous adressons à nos collègues russes le salut cordial et fraternel de leurs collègues français. »

M. Messimy, député de Paris, a développé ensuite un motion en faveur d'une limitation des dépenses militaires, motion signée par MM. de Pressensé, Dubois et d'autres collègues.

A l'unanimité, le groupe a adopté en vue en faveur de l'étude nationale et internationale de la limitation.

Il a décidé notamment : que cette question serait soumise à la prochaine conférence de Lahaye à laquelle prendront part plus de 600 représentants des Parlements de tous les pays.

Enfin, il a inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance qui se tiendra vendredi prochain, au Sénat, la question de l'organisation de voyage à Londres.

LA RETRAITE DE M. MOTTE

Au cours d'une interview que lui prit un journaliste parisien, et que nous avons reproduite, M. Eugène Motte déclarait, au lendemain de son échec législatif, qu'il renonçait définitivement à la politique pour se consacrer uniquement à l'industrie.

La *République Française*, journal de M. Méline, vous apprend aujourd'hui que l'ex-député de Roubaix a donné sa démission de président de la Fédération républicaine et qu'il a été remplacé par M. Thiery, député des Bouches-du-Rhône.

Il n'est pas inutile de rappeler que M. Thierry est un de ces progressistes qui, au lendemain des élections des 6 et 20 mai, ont manifesté la résolution d'éviter à gauche, et qui vote l'affichage du discours de M. Clémenceau, ainsi que l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A ROUBAIX
Chez les maçons

Les maçons en grève ont demandé l'arbitrage de M. De Renty, juge de paix des cantons Est et Ouest.

Une délégation de cinq ouvriers représentant les maçons grévistes.

Chez MM. Huet et Mac Avoy

Les grévistes ayant fait courir le bruit qu'une reconduite serait faite vendredi soir aux contremaîtres travaillant encore, d'importantes forces de police furent massées aux environs de la rue Bernard. Devant ce service d'ordre, les grévistes ne se montrèrent pas.

A CAMBRAI
Fin de la grève des couvreurs

Les ouvriers couvreurs ont repris le travail. L'accord s'est fait à la suite d'une nouvelle entrevue entre patrons et ouvriers, à la Mairie de Cambrai. On a adopté du part et d'autre la base de 0,40 comme prix de l'heure.

LA RÉGION

Accident mortel à Onnaing

Un maçon occupé à divers travaux à la sucrerie Brabant a été écrasé par un lourd couvercle retombé sur lui. La mort a été presque instantanée.

Coups de couteau à Liévin

ENTRE BRIQUETIERS

Jeudi, vers 9 heures 1/2 du soir, une discussion s'élevait entre les nommés Camille Pattyn, 18 ans, et Henri Cleeys, 23 ans, tous deux briquetiers à Liévin. Ce dernier reprochait à Pattyn d'avoir mouillé plus de briques que lui durant la journée ; bientôt ils en vinrent aux mains. Hector Cleeys, 25 ans, présent à la scène, prit fait et cause pour son frère, en qui s'en en Camille Demeynck, 29 ans, qui voulut prendre la défense de Pattyn. Une bagarre s'ensuivit.

Survint un troisième briquetier, Henri Cleeys, 20 ans. Celui-ci se mit de côté des frères Cleeys ; s'armant d'un couteau, il en porta plusieurs coups à Demeynck qui s'efforçait, pendant que les frères Cleyes continuaient à le frapper à coups de pieds et de poings.

Quand on releva Demeynck, on constata qu'il portait une plaie profonde à la tête (8 centimètres de longueur) et plusieurs autres blessures à le face.

Le gendarmerie prévenue a ouvertt ouvert une enquête ; malgré les recherches actives faites alors n'ont pas encore découvert la retraite de Clarysse, pas plus que celle des frères Cleeys. Tous trois ont pris la fuite après leur coup fait. Les recherches continuent. L'état de Demeynck est grave.

La Catastrophe de Courrières

Un procès au « Réveil »

Le procès que la Compagnie des Mines de Courrières intente au *Réveil du Nord*, sera prochainement appelé devant le Tribunal de l'Aisne mardi prochain. Notre confrère sera défendu par M. Vivient, député ; Me Maillart de Douai, plaidera pour la Compagnie ; Me Rousset, de Béthune, pour M. Lavenne, directeur, et Me Paris, d'Arras, pour M. Bar, ingénieur.

Cadavres reconnus

On a remonté dans le journée de vendredi, 3 cadavres de la fosse n° 2 de Courrières. Ce sont ceux de : Louis Delplanque, vieux ; Arthur Lemaire, de Méricourt-Corons et Basile Dubernez, de Fouquières-les-Lens.

Aucun corps n'a été ramené de la fosse n° 4.

Faux bruits d'une nouvelle catastrophe

Vendredi matin, vers sept heures, le bruit se répandait dans les cités ouvrières de Billy-Montigny qu'une nouvelle catastrophe, provoquée par une explosion de grisou n'était produite au fond de la fosse n° 10 des mines de Courrières et avait fait de nombreuses victimes.

Quelques instants plus tard, l'entrée du correau de la fosse était envahie par les femmes et les enfants des ouvriers occupés dans ce puits, effaits par la nouvelle élarmante. Des bruits n'étaient qu'imagination et le moral fut bientôt rétabli dans cette bienveillante cité minière. Voici, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ce qu'il y avait de fondé.

Une vingtaine d'ouvriers étaient occupés dans le veine Louise, fosse n° 10, quand tout à coup un éboulement se produisit provoquant un léger dégagement de gaz. Une panique s'ensuivit ; les mineurs craignant un danger, se dirigèrent vers l'accrochage et remontèrent à ctre remontée, ce qui leur fut accordé. C'est l'appaitrina en jour, à une heure inaccoutumée, de ces mineurs qui fit croire qu'un accident était survenu.

M. Bar, ingénieur en chef, prévenu, constata que le gaz avait déjà disparu. Aucun malade, aucun accident à signaler.

Voilà donc réduits à néant ces bruits d'une nouvelle catastrophe qui déjà laissait jobbé de toutes les conversations dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Rapt d'une fillette à Marquise

Une fillette âgée du sept ans jouait dans les rues de Marquise, jeudi après-midi vers 4 heures, lorsque deux individus, dont l'un portait un violon, l'accostèrent et l'entraînèrent jusqu'à la gare. On ne a plus revu l'enfant.

Les deux auteurs de cet audacieux enlèvement en sont embarqués à Marquise dans le train en dirigeant vers Boulogne.

Une dépêche fut lancée au chef de gare des Tuileries. Elle parvint malheureusement trop tard. Informé télégraphiquement, le procureur de la République a lancé aux trousses des misérables le police locale et le gendarmerie.

Concours des ouvriers d'art

Voici, par ordre de mérite, le suite de l'état de classement des jeunes gens qui ont comparu en 1906 devant le jury comme ouvriers des industries d'art :

Jongle, dessinateur ornemaliste à Lille : Leduc, dessinateur en ameublement à Roubaix ; Olivier, peintre décorateur à Roubaix ; Fouilleul, serrurier à Bertry ; Castelain, serrurier à Lille ; Delannoy, fabricant d'instruments de précision à Petit-Ronchin ; Prouvost, dessinateur pour robes à Roubaix ; Vermeot, tisseur d'art à Villers-Guislain ; Allys, serrurier à Lille ; Buisine, serrurier à Lille ; Champenoy, serrurier à Douai ; Cazenave, serrurier à Wattrelos ; Deimer, modeleur ornemaniste à Ferrière-la-Grande.

Démarchelier, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Decoene, mouleur en fer à Saint-Amand ; Desplèrres, serrurier à Erquinghem-Lys ; Dessaprignalle, serrurier à Anzin ; Doby, serrurier-ajusteur à Tressin ; Dehaudt, horloger-bijoutier à Lys-lez-Lannoy ; Felon, serrurier à Petite-Forêt ; Fourcier, serrurier à Dunkerque ; Gosthals, serrurier à Lille ; Gravier, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Grison, serrurier à Armentières ; Hospital, horloger à Roubaix ; Humez, sculpteur sur marbre à Saint-Nicolas ; Landy, serrurier à Anzin ; Langlois, monteur-ornemaniste à Saint-Amand ; Lefort, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Ribesuocorn, serrurier à Caudry ; Riches, mouleur-ébéniste à Beaumont ; Tellier, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Vanbrempelle, horloger à Lille ; Varoeval, serrurier à Roubaix ; Beauvillain, dessinateur en dentelles à Caudry.

Dobbelaere, sculpteur sur bois à Lille ; Proulx, sculpteur sur bois à Lille ; Cassoury, dessinateur lithographe à Lille ; Bayart, dessinateur pour robes à Roubaix ; Dehecby, menuisier-ébéniste à Quiéry ; Delor, mouleur à Villers-Outreaux ; Horset, dessinateur en tissus à Portelle ; Lelebvre, ébéniste à Lezennes ; Mora, peintre à Caudry ; Scheers, sculpteur sur bois à Lille ; Strobbaus, mouleur au Petit-Ronchin ; Carpentier, mouleur à Saint-André ; Leroy, mouleur à Roubaix ; Delannoye, dessinateur-brodeur à Lille ; Drusson, peintre décorateur à Frons-le-Bois ; Duber, dessinateur pour robes à Roubaix ; Jesch, mouleur-ébéniste à Lille ; Nicaise, tisseur pour toile à Estaires.

Dumortier, menuisier-ébéniste à Onnaing ; Lebèvre, monteur à Croix ; Taylin, menuisier-ébéniste à La Madeleine-les-Lille ; Dey, dessinateur en dentelles à Caudry ; Flipot, menuisier à Roubaix ; Spy, peintre décorateur à Hazebrouck ; Wallecq, modeleur en cuivre à Armentières ; Decrouscourt, menuisier à Roubaix.

Jacobs, mouleur à Lille ; Mérieux, menuisier à Genet ; Sohaux, menuisier à Lailly ; Brouckert, sculpteur-bronzier à Roubaix ; Bouchard, menuisier à Roubaix ; François, menuisier à Jeumont.

Pattenghien, mouleur à Roubaix ; Domont, dessinateur pour robes à Roubaix ; Basin, dessinateur en tapis à Tourcoing ; Delacourte, dessinateur en tulles à Caudry ; Sandier, menuisier à Aliscaut-les-Marcin ; Bugnicourt, serrurier à Lille.

Lyon, dessinateur-lithographe, à Lille ; Morel, serrurier à Roubaix ; Tamen, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Rapelant, serrurier à Lille ; Thiphanes, serrurier à Anzin ; Villain, sculpteur à Gommenies ; Wergnies, sculpteur sur bois à Lille ; Wibert, serrurier à Lille ; Bernard, menuisier à Gravelines ; Boutry, serrurier à Lille ; Delbecq, mouleur-ébéniste à Tourcoing ; Delcfre mouleur en bronze à Caudry ; Lemaire, fabricant d'instruments de précision à Fasbes-Thumesnil ; Millon, sculpteur-modeleur à Somain ; Robot, serrurier à Croix ; Bergeron, peintre-décorateur à Roubaix ; Bazary, mouleur à Lille ; Bouffe, serrurier à Valenciennes ; Collard, sculpteur en pierre à Caudry ; Gaudin, serrurier à Fresnes ; Courtin, serrurier à Pont-sur-Sambre ; Debarrypre sculpteur sur bois à Roubaix ; Delbod, monteur-ébéniste à Lille ; Dubour, serrurier à Lizy ; Gavin, serrurier à Avesnes ; Gengoult, serrurier à Lille ; Mellemont, menuisier à Mouvaux ; Kobenbach, sculpteur sur bois à Lille ; Lecmont, fabricant d'instruments de précision à La Madeleine ; Lesoir, peintre-décorateur à Lille ; Lepers, ébéniste à Lamperd ; Montagh, sculpteur sur bois à Lille ; Godart, serrurier à Armentières ; Payen, tapissier à Anlooy ; Vanleider, mouleur en cuivre à Lille.

Voisin, mouleur à Obtes ; Beauscrob, serrurier à Armentières ; Catin, fabricant d'instruments de précision à Lille ; Catelain, tisseur pour robes à Roubaix ; Collerons, menuisier à St-Amand ; Delaby, modeleur ornementaliste à Douai ; Schaepper, mouleur à Croix ; Debaix, tisseur pour robes à Roubaix ; Ellart, tisseur pour robes à Lille ; Honoré, serrurier à Tourcoing ; Lefebvre, peintre-décorateur à Mauvin ; Lecoy, serrurier à Lille ; Loys, bijoutier à Lille ; Sonnet, dessinateur en dentelles à Caudry ; Tesse, peintre décorateur à Roubaix ; Vanoudenbrouck, serrurier à Lille ; Vermersch, serrurier à Lille ; Bouny, tisseur pour tapis à Roubaix ; Cocoby, tisseur en laine à Beauvois ; Chayron, fabricant d'instruments de précision à Denain ; Duforest, tisseur pour robes à Tourcoing ; Fontaine, dessinateur en dentelles à Caudry ; Jan, mouleur en cuivre à Lille ; Labecqe, décorateur sur tatouage à St-Amand ; Picotin, serrurier à Esquerchin ; Roque, serrurier à Lembersart ; Vandemoulebrouck, serrurier à Lecoy ; Vérin, dessinateur à Caudry ; Valsio, serrurier à Seclin ; Walter, dessinateur en ameublement à Tourcoing ; Corbuzé, tisseur pour robes à Seclin.

Société Régionale d'Horticulture. — Voici le lieu des numéros gagnants de la tombola organisée à l'occasion de l'Exposition Internationale d'horticulture des 24-28 juin 1906 :

484	1725	854	991	2298	1965	555	11
360	2105	932	1147	325	1579	419	1768
1448	2595	2246	418	591	2178	1585	2059
1428	218	546	1235	2097	1898	1069	1657
1674	1842	2341	891	877	2178	1663	1897
1080	2210	553	1452	2262	1960	945	256
669	767	1935	856	614	1591	849	86
923	144	2355	588	1301	2628	135	1251
1750	2-64	1832	273	864	118	401	2218
2103	2037	2377	2100	1898	479	954	400
1901	1894	1118	1220	2138	753	571	2199
1556	2175	899	1677	387	2068	1728	1608
1019	2110	981	1543	1194	2697	1646	

A réclamer avant le 4 juillet prochain, de 2 à 7 heures du soir, chez le concierge de l'Palais Rameau, Mme Lacotte.

Concours agricole à Hazebrouck. 15.000 francs de prix. — A l'occasion de concours interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, la municipalité d'Hazebrouck a décidé d'ouvrir pour les 7 et 8 juillet une exposition d'instruments aratoires.

De nombreux prix seront accordés aux exposants.

En outre le dimanche 8 juillet aura lieu un festival auquel prendront part les meilleures musiques de la région.

Comme on le voit, rien ne sera négligé pour rendre le séjour agréable aux étrangers qui viendront ces jours là à Hazebrouck.

Dans la magistrature. — A l'*Officiel* : Est nommé suppléant de juge de paix à Hazebrouck, canton-sud, M. Théry, en remplacement de M. Morice, décédé ; M. Pernart, juge à Dunkerque, est nommé juge suppléant au tribunal de Lisseline.

M. Cogniliaud, juge à Hazebrouck, est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal d'Hazebrouck.

M. Herment, juge suppléant à Lille, est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction à Lille, en remplacement de M. Carré de Malberg, qui renonce à cette demande ses fonctions de simple juge.

Consulat. — L'exequatur est accordé à MM. Colist, consul à Norvège à Dunkerque ; Adam, vice-consul à Norvège à Boulogne ; Apsonne, vice-consul de Norvège à Calais. A Lille, les fonctions de vice-consul de Norvège sont confiées à notre sympathique confrère, M. Petit Meurisse, négociant, dont nu connaît le dévouement aux œuvres d'éducation.

Décès. — Sont connus préposés à la direction de Lille : MM. Bergeron, Jean-Baptiste Renard, Gaston Bey, Alfred Bectard, Pierre Boivert, Camille Carrière, Pierre Cairies, Jean Delé, Jules Demeyer, Alcide Demoulin, Pierre Dulieu, Jean Eychenne, Auguste Fréjaines, Raymond Gely, Pierre Lamarque, Louis Lecat, Gaston Le Mitre, Michel-Ange Parmyriti, Joseph Pulgasgon, Pierre Cyprien, Jean-Pierre Verdier, Alphonse-Honoré Mazie.

LE TRAIN 17

PAR

Jules CLARETIE

Mais les explications et l'ironie de l'Anglais ne faisaient qu'irriter les spectateurs ; ils avaient hâte d'entendre M. Cox dans la *Tourtiste* sur ses pincettes.

— A la porte ! à la porte !

Les cris redoublaient.

Francis Elton se montre dans l'encadrement des rideaux rayés de rose qui modèlent au contrôle extérieur, où il se tient seule. On le mit bien vite au courant de l'affaire et des malus irrités lui montrèrent, avec des menaces, l'Anglais impassible sur sa chaise.

M. Elton s'approche de l'interrupteur.

— Monsieur, dit-il, il est interdit au public de spectacle. Si vous devez applaudir le comédien chez moi, je vous engage vous retirer.

— Vous dites le *monsieur* ? demande l'Anglais avec flegme.

— Oui ! vous devez savoir qu'en a [illegible] de spectateur en ce moment [illegible] ! M. Cox

— A la porte ! à la porte ! interrompirent les clameurs grossissantes.

— Vous entendez ? fit M. Elton. Le public réclame votre expulsion !

— Le public est un sot. Il a le droit de siffler un artiste qui lui déplaît, mais il n'a pas le droit d'empêcher de siffler un spectateur qui en a envie.

— Je serai bien pourtant forcé, si vous persistez.

— Forcé à quoi ? demanda l'Anglais en regardant l'Américain, tout en ronflant toujours sa rose.

Des képis de sergents de ville apparaissaient maintenant à la porte d'entrée, et le public applaudit en voyant deux agents descendre de l'estrade vers le trouble-fête et lui ordonner de quitter la place.

— Mel ? fit-il doucement, jamais de la vie !...

— Monsieur, dit un des agents, nous allons vous faire sortir par la force.

— A la porte ! à la porte ! hurlait le chœur, qui maintenant frappait du pied et réclamait l'expulsion en mesure.

L'Anglais se leva alors lentement de sa chaise, roula sa rose à la boutonnière et étant rapidement un de ses gants noirs :

— Monsieur, dit-il aux agents, permettez-moi de vous dire que vous avez tort de me menacer. Regardez-moi. (Il redressait sa taille, petite mais robuste, avec des épaules de cocher, larges et terribles, et son poing fermé ressemblait à un poing de marbre). Je suis fort comme un bœuf, [illegible] que vous me voyez, et j'ai, je l'avoue, quelques qualités de clerc et de chanoine. Supposez que je me réveille si vous venez me chasser d'ici ; je serais peut-être assez niais pour me défendre et assez malheureux pour étrangler l'un de vous deux, peut-être vous deux à la fois, et vous assurerez que ce serait désolant pour vous et épouvantable pour moi ! — Le plus simple serait donc de me laisser tranquille.

Les agents contemplaient, un peu indécis, la carrure athlétique de l'Anglais, toujours calme, les cheveux roux divisés en deux au milieu du front et strictement collés aux tempes des deux côtés du visage, un visage pâle, presque blafard, avec de grands yeux verdâtres et profonds et une mâchoire inférieure proéminente, comme celle des *bulls* anglais. Cet homme eût pu faire féroce, s'il n'y avait eu, dans le sourire qui découvrait ses dents admirablement blanches et qui n'était plus ironique, une sorte de tristesse douce qui donnait à ses paroles assez de mélancolie pour qu'elles ne fussent plus des menaces.

Les sergents de ville allaient d'ailleurs saisir sous le bras l'interrupteur et attendaient un signe de M. Elton, tendis que les cris de : *A la porte !* dévoraient des ronflements, lorsque tout à coup le vieux Cox, qui depuis un moment demeurait immobile dans l'arène, les yeux fixés sur l'inconnu avec une expression étrange de stupéfaction, d'incrédulité, d'admiration et d'espoir, bondit brusquement sur ses jambes raides, et enjambant la balustrade qui le séparait du public, grimpa le plus vivement qu'il put sur les planches et alla jeter tout bas, rapidement, à l'oreille, du ton d'un homme qui se trouve tout à coup devant un supérieur qu'il craint on qu'il admire :

— Dans ! prenez garde, monsieur Elton, ne le faites pas arrêter. C'est Kenwell !

Kenwell ?... répéta Cox, avec un éclair dans les yeux.

A ce nom, M. Francis Elton, qui contait la colère lui monter au front, se calma soudainement ; il regarda d'un coup d'œil brusque — celui de l'amateur — l'homme qu'il avait devant lui et qui mordillait maintenant entre ses dents des brins de rose, ce qui donnait à sa mâchoire inférieure un mouvement nerveux et cruel, malgré l'éternel sourire devenu inquiétant.

Francis Elton éprouvait un sentiment analogue à celui de Cox : mais, tandis que le vieux contemplait avec admiration l'homme qui avait succédé aux clowns les plus célèbres de l'histoire des cirques, l'Américain avait à peu près la sensation d'un mineur australien qui se trouve tout à coup devant un placer.

Kenwell ! le fameux Kenwell ! L'homme qui avait autrefois fait courir tous les gentlemen de Londres au cirque Astley ! Ce Kenwell, dont la gloire s'était subitement éclipsée ou plutôt dont la personne avait tout à coup disparu, comme dans un gouffre ! Kenwell, dont on ne parlait plus qu'en disant : *Ce pauvre Kenwell*, et dont M. Cox lui-même avait fait plus d'une fois l'oraison funèbre !...

Kenwell était là vivant, encore jeune, solide et bien campé !...

L'Américain n'hésita pas ; il dit rapidement quelques mots à l'oreille des agents, et, tout à coup, imposant silence à cette foule qui continuait à rugir :

— Mesdames et messieurs, dit-il, je réclame de vous un respectueux silence. Le gentleman que voici avait le droit d'interrompre et de faire l'observation qu'il a faite. Quand on a son talent, on peut, on doit être difficile. Monsieur est l'illustre Kenwell, le roi des clowns anglais, le célèbre et le plus aimé des artistes de la Grande-Bretagne, et M. Cox lui-même va le remercier de ses critiques. N'est-ce pas, monsieur Cox ?

Cette faible, cette fois, était réellement stupéfait et il se demandait si l'interruption du nouveau venu et le *speech* de M. Elton ne faisaient point partie du programme.

Les sergents de ville, sur une prière de Francis Elton, regagnaient lentement la porte d'entrée.

Kenwell, impassible, regardait le feule en montrant ses dents blanches.

— Monsieur Kenwell, dit alors le vieux Cox de sa petite voix flûtée, vous êtes de ceux qui pouvez, sans blesser personne, dire votre avis à vos camarades. Sans doute (et le vieillard redressait fièrement sa tête barbouillée), sans doute vous avez profité des exemples de vos devanciers, dont je suis ; mais ceux qui vous ont précédé, monsieur Kenwell, pouvant aussi vous remercier d'avoir perfectionné leurs travaux et doivent saluer en vous un grand artiste. Ladies et gentlemen, ajouta Cox en se tournant vers le public et saluant étant sa perruque de clown, — laissant voir sa figure plaquée de carmin, ses cheveux gris et ses yeux à travers lesquels apparaissait son crâne, — *ladies and gentlemen, three hurrahs for M. Kenwell !* Trois hourras pour M. Kenwell !

Et au milieu d'un silence étonné, gravement, avec la conviction de gens qui accomplissent un devoir, le clown et Francis Elton poussèrent unanimité les hourras annoncés. La voix profonde de l'Américain étouffait, il est vrai, le timbre clair du petit vieux ; mais Cox semblait pourtant le plus énergique des deux, tant il mettait de conviction à faire tournoyer, tout en criant, sa perruque qu'il tenait par la queue.

— Bon ! encore un *puff* américain !

— Une réclame !

— Une manière de nous présenter son Kenwell ! Je parie que demain Kenwell débute ici !

— Parbleu !

— Il n'y a que ces Américains pour savoir mettre en valeur leurs marchandises !

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

95, Rue Nationale, LILLE